

Lignes directrices et procédures pour les communications du PCPN-FPOC

Le Programme de conservation du patrimoine naturel (PCPN) est un partenariat public-privé conçu dans le but d'augmenter le nombre d'aires protégées en terres privées situées au cœur des paysages les plus appréciés du pays. Au cours des trois prochaines années, le gouvernement du Canada ajoutera 80 millions de dollars à son investissement initial de 100 millions de dollars (2019-2023) au Programme de conservation du patrimoine naturel (du 1er avril 2023 au 31 mars 2026), afin de poursuivre l'initiative pour le patrimoine naturel du budget de 2018. Ce financement sera partagé avec des partenaires de conservation, dont Conservation de la Nature Canada, Canards Illimités Canada et les organismes de conservation communautaires et régionales du Canada. Grâce à cet investissement, Habitat faunique Canada (HFC), en consultation avec l'Alliance canadienne des organismes de conservation (ACOC), a lancé le Programme de conservation du patrimoine naturel. Jusqu'à 5,08 millions de dollars par année, au cours des trois prochaines années, seront mis à la disposition de projets admissibles dans le cadre du programme du PCPN-FPOC

Cet investissement dans la nature est une étape importante dans la réalisation de l'objectif du Canada de conserver 30 % de ses terres et de ses eaux d'ici 2030. Il s'agit également d'une contribution essentielle à la concrétisation de son engagement à freiner la perte de milieux naturels et à renverser la vapeur d'ici 2030, en vue d'assurer un rétablissement complet de la nature d'ici 2050.

Célébrer vos succès

Félicitations pour l'acceptation de votre demande de financement ! Maintenant, il est temps de célébrer. Le PCPN et le FPOC sont conçus pour mettre en valeur et soutenir les projets de conservation privés jugés prioritaires dans tout le pays. La reconnaissance de ce soutien offre également une tribune pour promouvoir le travail important que votre organisme effectue dans votre région et dans les communautés locales.

Veillez lire le **section 10** de votre **entente de financement PCPN-FPOC**, vous y trouverez certaines des attentes et des exigences du programme en matière de communication.

Pour en savoir plus sur les lignes directrices et les procédures à suivre pour vos activités de communication, veuillez consulter les sections suivantes :

- [En quoi consistent les activités de communication ?](#)
- [Qui fait quoi?](#)
- [Organiser à l'avance et suivre le processus](#)
- [Reconnaître le PCPN](#)
- [Planifier un événement](#)
- [Préparer un communiqué de presse](#)
- [Concevoir un panneau de reconnaissance pour la propriété](#)
- [Que faut-il traduire?](#)
- [Promouvoir par le biais des médias sociaux](#)
- [Conclusion](#)
- [Questions et personne-ressource d'HFC](#)

ANNEXES

- 1) [Procédure globale d'approbation du processus de communication](#)

Lignes directrices et procédures pour les communications du PCPN-FPOC

- 2) [Modèle de plan d'événement](#)
- 3) [Modèle de communiqué de presse](#)
- 4) [Modèle de panneau de reconnaissance pour la propriété](#)

REMARQUE : Vous trouverez également des modèles et des logos dans la TROUSSE À OUTILS de communication fournie avec la notification d'acceptation.

En quoi consistent les activités de communication?

Les activités de communication représentent les différents moyens de célébrer la réussite de votre projet, d'annoncer le financement et de reconnaître le soutien du PCPN. Les activités se répartissent en trois principales catégories (cliquez sur les liens ci-dessous pour en savoir plus):

- ❖ [Événements](#)
- ❖ [Communiqués de presse](#)
- ❖ [Panneau de reconnaissance pour la propriété](#)

Qui fait quoi?

La réalisation d'une communication efficace, tout en respectant les exigences de l'entente, nécessite un travail d'équipe. Une étroite collaboration entre les organismes de conservation, HFC et ECCC est essentielle. Voici les principaux rôles et responsabilités des différents partenaires:

Organismes de conservation : Les organismes de conservation rédigent le matériel de communication de façon précise et efficace, organisent des événements pour annoncer les projets en plus de reconnaître les donateurs et les sources de financement, y compris le PCPN.

HFC : HFC apporte un soutien aux organismes de conservation sous la forme de conseils utiles et d'un examen opportun des propositions de communication. HFC collabore avec ECCC pour veiller à ce que le matériel de communication soit approuvé en temps voulu. De plus, HFC travaille avec le personnel d'ECCC pour faire en sorte que les possibilités de communication contribuent à faire connaître le programme et le rôle important que jouent les organismes de conservation dans le mouvement de conservation au Canada. Ce travail permet également de s'assurer que le matériel de communication contient des renseignements précis et est distribué dans les délais impartis.

Pour commencer:

Vous devez tenir compte de plusieurs éléments lorsque vous travaillez sur votre matériel de communication afin de vous assurer de son efficacité, de sa précision et de sa conformité aux attentes.

Organiser à l'avance et suivre le processus:

Afin de préparer adéquatement le matériel de communication, le [processus](#) doit commencer le plus tôt possible.

Lignes directrices et procédures pour les communications du PCPN-FPOC

Veillez informer HFC dès que possible de tout [événement](#) ou [communiqué de presse](#) que vous souhaiteriez organiser. Les [panneaux de reconnaissance](#) sur les terres en plein titre sont requis, mais vous devez faire approuver votre dossier de conception dès que possible.

Reconnaître le PCPN:

Le soutien des donateurs, quelle que soit leur contribution, est essentiel à l'appui de tout projet de conservation privé. Il est donc important de reconnaître vos donateurs, y compris le gouvernement du Canada. EEEC a instauré des méthodes explicites permettant aux organismes de reconnaître invariablement son soutien :

- **Paragraphe standard** : Il s'agit d'un paragraphe qui figure dans la section « À propos » à la fin d'un communiqué de presse ou ailleurs dans d'autres documents écrits pour promouvoir le projet et le programme.

Vous trouverez ci-dessous le paragraphe standard approuvé en anglais et en français. Il ne doit jamais être modifié sans autorisation.

The Government of Canada's Natural Heritage Conservation Program (NHCP) is a unique partnership that supports the creation and recognition of protected and conserved areas through the acquisition of private land and private interest in land. To date, the Government of Canada has invested more than \$470 million in the Program, which has been matched with more than \$982 million in contributions raised by Nature Conservancy of Canada, Ducks Unlimited Canada and the country's land trust community leading to the protection and conservation of more than 800,000 hectares of ecologically sensitive lands.

Le Programme de conservation du patrimoine naturel (PCPN) du gouvernement du Canada est un partenariat unique qui soutient la création et la reconnaissance de nouvelles aires protégées et de conservation par l'acquisition de terres privées et de droits sur celles-ci. À ce jour, le gouvernement du Canada a investi plus de 470 millions de dollars dans le Programme, auxquels se sont ajoutés plus de 982 millions de dollars recueillis par Conservation de la nature Canada, Canards Illimités Canada et la communauté des organismes de conservation du pays, ce qui a permis de protéger et de conserver plus de 800 000 hectares de terres écologiquement fragiles.

- **Logos** : Le logo ci-dessous doit apparaître sur tous les panneaux de reconnaissance de la propriété, les publicités et les éléments visuels créés pour les événements, en principe partout où d'autres logos de partenaires apparaissent.

Programme des dons écologiques

Le cas échéant, ECCC vous invite à insérer le paragraphe standard suivant dans les communiqués de presse connexes ou autres documents écrits afin de promouvoir le Programme des dons écologiques :

Lignes directrices et procédures pour les communications du PCPN-FPOC

Canada's Ecological Gifts Program provides a way for Canadians with ecologically sensitive land to protect nature and leave a legacy for future generations. Made possible by the terms of the Income Tax Act of Canada and the Quebec Taxation Act, it offers significant tax benefits to landowners who donate land or a partial interest in land to a qualified recipient. Recipients ensure that the land's biodiversity and environmental heritage are conserved in perpetuity.

Le Programme des dons écologiques offre aux Canadiennes et aux Canadiens possédant des terres écosensibles la possibilité de protéger la nature et de transmettre un héritage aux générations futures. En vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et la Loi sur les impôts du Québec, il procure d'importants avantages fiscaux aux propriétaires qui font don d'une terre ou d'un intérêt foncier partiel à un organisme bénéficiaire admissible. Le bénéficiaire veille à ce que la biodiversité et le patrimoine naturel de la terre soient conservés à perpétuité.

- Si l'espace ne le permet pas, le texte suivant doit être utilisé:

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier de :
This project was undertaken with the financial support of:



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

Ce projet a été réalisé avec l'appui financier du gouvernement du Canada agissant par l'entremise du ministère fédéral de l'Environnement et du Changement climatique

Activités de communication

a) Planifier un événement

Préavis requis : trois mois

Les événements impliquent habituellement, mais pas nécessairement, les dirigeants des organismes de conservation, le personnel, les donateurs, les bénévoles, les dignitaires, y compris un représentant du gouvernement du Canada, le plus souvent un député, ainsi que les médias.

Si un organisme de conservation prévoit organiser un événement pour annoncer et célébrer son projet, un préavis doit être donné à EEEC par l'intermédiaire d'HFC.

Lors de l'événement, il est souhaitable de reconnaître verbalement le soutien du PCPN. L'événement coïncide habituellement avec un **communiqué de presse**. Afin de permettre aux partenaires de disposer d'un délai raisonnable pour vous aider à finaliser votre matériel de communication, **il est essentiel que vous informiez HFC le plus tôt possible (au moins trois mois).**

i) Événements formels

Lignes directrices et procédures pour les communications du PCPN-FPOC

ii) **Préavis requis : trois mois**

Un événement formel peut se dérouler en personne ou virtuellement et implique généralement des invitations, un lieu, des conférenciers invités et la présence des médias, en plus d'un communiqué de presse et des renseignements contextuels. Il s'agit par exemple d'un événement visant à célébrer l'obtention d'un projet financé par le PCPN-FPOC.

Processus de planification :

- Veuillez informer dès que possible HFC que vous planifiez un événement (minimum trois mois).
- Utilisez le [modèle de plan d'événement](#) pour vous aider à organiser votre événement. Le plan devra être soumis et approuvé par ECCC.
- Si la propriété se trouve dans une circonscription détenue par le gouvernement, il peut être approprié d'inviter le député de la circonscription. Veuillez vérifier auprès d'HFC.
- Veuillez communiquer avec HFC avant d'inviter des représentants de quelque niveau de gouvernement que ce soit.
- ECCC doit approuver la date de l'événement. Le processus d'examen et d'approbation doit être réalisé par HFC. Les invitations ne doivent pas être transmises avant d'avoir obtenu l'approbation.

iii) **Événements informels**

Préavis requis : un mois

Un événement informel peut se dérouler en personne ou virtuellement. Il s'agit généralement d'un événement à plus petite échelle avec moins d'invités. Par exemple, les séances de photos, les visites à pied, les visites médiatiques et les dévoilements de panneaux qui célèbrent l'obtention d'un projet ayant reçu un financement du PCPN-FPOC.

Processus de planification:

- Si la propriété se trouve dans une circonscription détenue par le gouvernement, il peut être approprié d'inviter le député. Veuillez vérifier auprès d'HFC (un minimum de 6 semaines).
- Veuillez communiquer avec HFC avant d'inviter des représentants de quelque niveau de gouvernement que ce soit.
- ECCC doit approuver la date de l'événement. Les invitations ne doivent pas être transmises avant d'avoir obtenu l'approbation.

b) **Rédiger un communiqué de presse**

Préavis requis : six semaines

Un communiqué de presse à lui seul représente un moyen efficace de promouvoir le succès de votre projet, de votre organisme et du PCPN. Un communiqué de presse efficace est élaboré à partir d'un exposé narratif convaincant et contient des renseignements précis sur la propriété, les espèces en péril concernées et les partenaires du projet. Les communiqués de presse doivent être revus et approuvés par les partenaires du projet, il est donc important de commencer le processus le plus tôt possible (au moins six semaines avant la diffusion).

Lignes directrices et procédures pour les communications du PCPN-FPOC

Bien souvent, la meilleure façon d'annoncer un projet est de le faire par un simple communiqué de presse. Si un organisme de conservation prévoit la diffusion d'un communiqué de presse, il doit en informer HFC dès que possible.

Par ailleurs, les organismes de conservation sont invités à articuler la réussite de leur projet autour d'un récit convaincant (une histoire sur les gens ou celle de la propriété, etc.). Les histoires de dons de terres se révèlent particulièrement convaincantes et efficaces.

ECCC exige que les communiqués de presse contiennent les renseignements suivants :

- L'emplacement de la propriété. Parfois, il convient de ne pas signaler l'emplacement précis de la propriété pour des raisons de confidentialité.
- La superficie de la propriété en hectares, puis en acres [p. ex., 95 hectares (234 acres)].
- Les espèces en péril présentes sur la propriété. Les mentions d'espèces doivent inclure leur statut au regard de la LEP (c.-à-d., préoccupant, menacé, etc.). Veuillez-vous référer à [la base de données en ligne d'ECCC](#) pour vérifier le statut d'une espèce.
- Les mentions du PCPN et d'autres programmes connexes du gouvernement du Canada (c.-à-d., don écologique), y compris le langage utilisé dans le [modèle de communiqué de presse du PCPN](#).

c) Concevoir un panneau de reconnaissance pour la propriété

Préavis requis : un mois

Les panneaux sur la propriété sensibilisent les résidents et les passants sur le fait que la propriété est protégée et ils mettent en valeur les partenaires qui ont contribué à la réalisation de ce projet.

Toutes les terres en plein titre doivent avoir un panneau de reconnaissance approuvé sur la propriété. Les autres types de propriétés ne nécessitent pas de panneau, mais il est possible d'en installer un si les partenaires en conviennent.

Il faut que le PCPN soit reconnu et que les logos appropriés apparaissent sur le panneau. La dimension et la conception des panneaux peuvent varier. Un [modèle électronique](#) est mis à votre disposition.

Éléments à considérer pour les panneaux de reconnaissance sur la propriété :

- Le logo du gouvernement du Canada doit apparaître bien en évidence sur le panneau et ne pas apparaître plus petit que les autres logos des partenaires.
- Un modèle de panneau personnalisable est mis à votre disposition, mais les organismes de conservation peuvent choisir d'utiliser leur propre design. Il faudra toutefois obtenir l'approbation d'ECCC.

Que faut-il traduire?

Veuillez noter que les communiqués de presse à grande échelle (c'est-à-dire une diffusion nationale ou provinciale) concernant les projets financés en vertu du PCPN-FPOC doivent être publiés en anglais et en français. Dans les cas où les documents de communication sont préparés pour une distribution locale uniquement, des documents unilingues sont parfois acceptables. Il incombe aux organismes de conservation de veiller à ce que leurs documents soient traduits.

Veuillez consulter la section 10 de votre entente financière du PCPN-FPOC.

Lignes directrices et procédures pour les communications du PCPN-FPOC

Promouvoir par le biais des médias sociaux

Il est recommandé que les organismes de conservation fassent la promotion de leurs événements et de leurs communiqués de presse sur les médias sociaux. ECCC peut faire de même. Il est fortement conseillé de diffuser les messages d'ECCC sur vos propres plateformes.

Afin de soutenir le programme, les organismes de conservation sont encouragés à mentionner le « Programme de conservation du patrimoine naturel » et le « Programme des organismes de conservation » dans les messages sur les médias sociaux portant sur leur(s) projet(s). Lorsque vous publiez sur Twitter, veuillez envisager des tweets en plusieurs parties pour reconnaître ces programmes avec leur nom complet et non simplement avec leur acronyme.

Veuillez consulter HFC pour les plus récentes informations concernant le traitement des messages et le taggage.

Rapport sur les activités de communication

Lors du rapport final, les organismes de conservation bénéficiaires devront rendre compte des activités de communication réalisées pour leur(s) projet(s) dans les catégories suivantes :

- Événements formels et informels : le nombre d'événements formels et informels approuvés par ECCC qui ont été organisés pour célébrer le projet et qui comprenaient la reconnaissance du PCPN-FPOC.
- Communiqués de presse : le nombre de communiqués de presse approuvés par ECCC qui ont été publiés concernant le projet.
- Panneaux de reconnaissance pour la propriété : le nombre de panneaux de reconnaissance approuvés pour la propriété par ECCC qui ont été installés (ou qui seront installés) sur la propriété du projet. Par exemple, un projet peut avoir quatre panneaux de reconnaissance identiques placés sur la propriété du projet, dans ce cas, le bénéficiaire indiquera quatre panneaux de reconnaissance dans le rapport final. Une copie de la conception du panneau approuvée par ECCC ou une photo du panneau installé doit également être téléversée.
- Messages sur le site Web : le nombre de messages sur le site Web du bénéficiaire concernant le projet. Seuls les messages qui mentionnent le PCPN-FPOC doivent être indiqués.
- Messages sur les médias sociaux : le nombre de messages individuels publiés par le bénéficiaire concernant le projet. Seuls les messages individuels sur les médias sociaux qui mentionnent le PCPN-FPOC doivent être indiqués.
- Autres activités de communication : autres publications par le bénéficiaire ou dans des expositions médiatiques gagnées qui reconnaissent le PCPN-FPOC. Par exemple, rapport annuel, bulletin des donateurs, article ou annonce dans un journal, etc.

Il sera également demandé au bénéficiaire d'indiquer le nombre d'activités de communication à venir (dans les mêmes catégories que ci-dessus) qui sont prévues mais qui n'ont pas encore eu lieu.

Conclusion :

Avant la publication de tout matériel de communication :

Lignes directrices et procédures pour les communications du PCPN-FPOC

1. Vous devez recevoir l'approbation écrite expresse d'HFC pour tout matériel médiatique lié au PCPN et toute référence à HFC et à ECCC ;
2. Vous devez recevoir une date de publication confirmée pour le matériel de communication relatif à un projet PCPN-FPOC, et respecter cette date ;
3. Les communiqués de presse et les panneaux doivent être produits dans les deux langues officielles, conformément aux directives de traduction ci-dessus.

Questions et personne-ressource d'HFC

Pour toute question relative à la reconnaissance publique et aux communications dans le cadre du programme PCPN-FPOC ou pour soumettre du matériel de communication, veuillez communiquer directement avec HFC :

- ❖ Kim Cranfield, Responsable de la communication et du marketing, kcranfield@whc.org

Pour en savoir plus, visitez le <https://whc.org/fr/fpoc/>.

Lignes directrices et procédures pour les communications du PCPN-FPOC

ANNEXES

1) Procédure générale d'approbation des produits de communication

L'organisme de conservation obtient l'approbation de la date de diffusion, crée ses documents de communication et les soumet à HFC pour révision.



HFC travaille avec l'organisme de conservation pour mettre la touche finale à l'ébauche. HFC envoie l'ébauche à ECCC pour la révision.



ECCC révisé et retourne à HFC le document avec des commentaires et des propositions de modifications. HFC retourne le document à l'organisme de conservation pour sa révision.



L'organisme de conservation et HFC mettent la touche finale à l'ébauche. Le document final est traduit par l'organisme de conservation. Les deux exemplaires sont envoyés à HFC qui les acheminera à ECCC.



ECCC envoie les citations approuvées du gouvernement (Anglais/Français) à HFC qui les transmet à l'organisme de conservation pour insérer dans son communiqué de presse



Les documents sont diffusés à la date prévue et approuvée.

Lignes directrices et procédures pour les communications du PCPN-FPOC

2) Modèle de plan d'événement

(Votre logo ici)

PCPN - Programme de conservation du patrimoine naturel

Plan de l'événement

1. RÉSUMÉ DU PROJET	
Nom de l'organisme :	
Nom du projet :	
Nom public du projet (si différent du nom du projet) :	
Aire naturelle :	
Municipalité (Province) :	
Circonscription fédérale :	
Superficie du projet : hectares (acres)	Type d'acquisition :
Caractéristiques naturelles clés (<i>par points</i>) :	Espèces en péril observées :
•	•

2. FINANCEMENT DU PROJET	
Budget total du projet : \$	
Financement fédéral dans le cadre du Programme de conservation du patrimoine naturel : \$	
Autres programmes fédéraux (<i>p. ex. don écologique, PIH</i>) :	
•	
Financement provincial (<i>indiquer oui/non</i>) :	
Programme de financement provincial :	
Financement du US. Fish and Wildlife Service en vertu de la <i>North American Wetlands Conservation Act (NAWCA)</i> (<i>indiquer oui/non</i>) :	
Autres donateurs majeurs (<i>indiquer le nom</i>) :	
•	

3. PROPOSITION D'ÉVÉNEMENT	
Date suggérée :	Flexibilité de la date (<i>Indiquer oui/non</i>) :
Description de l'événement (<i>par points</i>)	Participants attendus (<i>nom des participants et de l'organisation à laquelle ils appartiennent</i>) :
•	•
LIEU 1	LIEU 2
Nom du lieu :	Nom du lieu :
Adresse :	Adresse :
Municipalité :	Municipalité :
Site web du lieu :	Site Web du lieu :
Caractéristiques du lieu :	Caractéristiques du lieu :
•	•
Capacité d'accueil : x personnes	Capacité d'accueil : x personnes

4. AUTRES ÉLÉMENTS À CONSIDÉRER/REMARQUES
•

Préparé par :

Date :

Lignes directrices et procédures pour les communications du PCPN-FPOC

3) Modèle de communiqué de presse

[INSÉRER VOTRE LOGO]

Pour publication immédiate

[TITRE]

[SOUS-TITRE]

[Date, ville, province,]

[Corps du texte]

Ce projet de conservation a été rendu possible grâce au financement du Gouvernement du Canada par l'entremise du Programme de conservation du patrimoine naturel (PCPN) du Fonds de la nature du Canada.

Une partie de ce projet a fait l'objet d'un don à [insérer le nom de votre organisation] dans le cadre du Programme de dons écologiques du Gouvernement du Canada, qui procure des avantages fiscaux aux particuliers et aux entreprises qui font don de terres de grande valeur écologique.

Commented [SB1]: Commented [PH1] ; Cette phrase doit être inséré dans le corps du texte du communiqué. Il convient d'inclure les noms d'autres donateurs dans la phrase qui précède ou dans celle qui suit

Commented [SB2]: Commented, [PH2] ; Cette phrase doit apparaître seulement si un don écologique est compris dans le projet. Si non, ne pas l'inclure

CITATIONS

[Citation de ECCC, en premier]

[Citation d'autres partenaires ou donateurs]

FAITS SAILLANTS

- [Informations pertinentes et intéressantes au sujet de votre projet]

À PROPOS

Le Programme de conservation du patrimoine naturel (PCPN) du gouvernement du Canada est un partenariat unique qui soutient la création et la reconnaissance de nouvelles aires protégées et de conservation par l'acquisition de terres privées et de droits sur celles-ci. À ce jour, le gouvernement du Canada a investi plus de 470 millions de dollars dans le Programme, auxquels se sont ajoutés plus de 982 millions de dollars recueillis par Conservation de la nature Canada, Canards Illimités Canada et la communauté des organismes de conservation du pays, ce qui a permis de protéger et de conserver plus de 800 000 hectares de terres écologiquement fragiles.

Lignes directrices et procédures pour les communications du PCPN-FPOC

Le cas échéant Le Programme des dons écologiques du Canada offre aux Canadiens et aux Canadiennes qui possèdent des terres écosensibles un moyen de protéger la nature et de laisser un héritage aux générations futures. En vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* du Canada et de la *Loi sur les impôts* du Québec, il accorde d'importants avantages fiscaux aux propriétaires qui font don d'une terre ou d'un intérêt foncier partiel à un bénéficiaire admissible. En retour, les bénéficiaires veillent à ce que la biodiversité et le patrimoine naturel de la terre soient conservés à perpétuité.

Pour en savoir plus au sujet du Programme des dons écologiques, cliquez [ici](#):

EN SAVOIR PLUS

Visitez [insérer l'adresse de votre site Internet]

Suivez-nous sur Twitter [insérer l'adresse de votre site Internet]

Trouvez-nous sur Facebook [insérer le lien vers votre page Facebook de votre site Internet]

Trouvez-nous sur LinkedIn: (insérer le lien de votre profil LinkedIn)

Suivez-nous sur Instagram: (insérer le lien de votre compte Instagram)

VIDÉOS ET IMAGES

[Insérer le lien vers des photos et vidéos téléchargeables, si disponibles]

CONTACT

[Insérer les coordonnées d'une personne-ressource]

Lignes directrices et procédures pour les communications du PCPN-FPOC

4) Modèle de panneau de reconnaissance pour la propriété

[INSÉRER VOTRE LOGO ICI]

<NOM DE LA PROPRIÉTÉ >

< Nom du projet (optionnel) >

< Nom l'aire naturelle (optionnel) >

Un investissement au bénéfice de la nature

An investment for the benefit of nature

Merci aux particuliers et aux organisations [aux donateurs et donatrices] qui ont contribué
généreusement.

Thank you to individuals and organizations who have contributed generously to the protection of this site.

Le projet a été réalisé avec l'appui financier de :
The project was undertaken with the financial support of:



Environnement et
Changement climatique Canada

Environment and
Climate Change Canada

[L'accès est permis aux piétons.] Pour [tous autre] accès [pour les groupes] ou pour de l'information, veuillez
contracter [votre organisation].

[Insérer numéro de téléphone]

[Insérer adresse de votre site Internet]